**Corrigé TP / statistiques / niveau et** évolution **absolue et relative**

**1**

|  |  |
| --- | --- |
| *Evolution du prix des droits de diffusion en France*  *de la ligue des champions de football*  **(En millions d’euros et en %)**  Une image contenant texte, capture d’écran, diagramme, conception  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | ***Questions***  ***\*\*\****  **Q.1.** ***Vérifiez par le calcul le 1er taux de variation et le dernier.***  *Calcul du taux de variation des droits tv*  *[(162 – 208,5)]/ 208,5 = - 0,223*  *Soit en % -22,3 % (-22 % par défaut)*  *Le prix des droits de diffusion en France de la ligue des champions de football a diminué de 22 %*  **Q.2.** ***Reliez les taux de variation malgré l’absence d’échelle en %. Repérez des « pièges visuels » lorsqu’on compare évolution absolue et évolution relative.***  *Lorsque deux taux de variation positifs se suivent mais que le second est inférieur la pente est décroissante alors qu’il s’agit d’une hausse moins rapide.*  *Ex. les droits passent de 420millions d’euros puis 945M€ et enfin 1125 M€ mais les taux de variation passent de 26 % à 125 % et enfin à 19 %. L’évolution absolue traduit une hausse permanente ce qui n’est pas le cas pour les taux de variation.*  **Q.3.** ***Mesurez l’évolution du taux de variation entre les périodes 2012-2015 et 2015-2018. Que traduit cette évolution ?***  *106 % est supérieur de 80 points de rythme par rapport à 26 %. Le taux de variation étant un indicateur de sens et de rythme alors les taux étant positifs il s’agit de deux hausses consécutives mais la seconde se fait à un rythme plus lent. Les droits TV augmentent mais moins vite dans la seconde période.*  *\*\*\** |

**2**

|  |  |
| --- | --- |
| *Evolution du prix des droits de diffusion en France*  *de la ligue des champions de football*  **(En millions d’euros et en %)** | ***Questions***  *\*\*\**  **Q.4.** ***Pour les périodes 2018-2021 et 2021-2024, montrez le paradoxe apparent quant à l’évolution absolue des droits et l’évolution relative.***  *Ex. les droits passent de 420millions d’euros puis 945M€ et enfin 1125 M€ mais les taux de variation passent de 26 % à 125 % et enfin à 19 %.*  *Donc une hausse absolue de (+)180 M€ tandis que le taux de variation recule de (-)106 points de rythme de % ce qui parait paradoxal mais qui s’explique par la différence de nature des outils statistiques : un indicateur de niveau n’est pas un indicateur de rythme et réciproquement !*  **Q.5.** ***La hausse la plus importante des droits correspond-elle à la plus rapide ? Justifiez. Est-ce toujours le cas ?***  *Dans le cas présent, effectivement, la hausse la plus importante correspond à la plus rapide (+525 M€ pour une hausse de +125 %). Cependant, lorsque les droits passent de 333 M€ à 420 (+87 M€) ils augmentent de 26 % mais seulement de 19 % (donc une hausse moins rapide) en passant de 945 M€ à 1125M€ alors que la hausse absolue est d’un niveau plus grand (+180 %). On voit bien que chaque outil statistique à des caractéristiques propres. Ils peuvent être associés mais pas confondus !* |